

Décision portant nomination de M. Bruno DAVID en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

[Si versement d'une indemnité

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bruno DAVID, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet les activités liées à la biodiversité et à l'écologie marine.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bruno DAVID demeure affecté à l'UMR 6282 Biogéosciences – Université de Bourgogne Dijon – 6, Boulevard Gabriel 21000 Dijon.

Article 2

Du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2013 M. Bruno DAVID, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation n°06 Centre-Est.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président